AVESNES

HAUTMONT

Du jeudi. — Dans la nuit du vendredi au lundi de la semaine passée, un vol de poules était commis dans le quartier de Wargnies, au sieur Delvaux, actuellement occupé par M. Leger, marchand de charbon.

La police d'Hautmont ne tarda pas à arrêter les voleurs et les incarcéra dans une salle attenant à la mairie, en attendant leur transfert dans la prison d'Avesnes.

Le nommé Morin, âgé d'une vingtaine d'années, trouvant quelque peu monotone le séjour de la prison, a su profiter du moment où on est venu lui apporter la soupe pour prendre le clef des champs.

La police s'est mise à sa poursuite, mais petit brunet, morin qui n'en est pas du reste à son coup d'essai, est encore à trouver.

UN CONSEIL A RETENIR

Avant de s'assurer sur la vie ou de contracter une rente viagère, il est sage d'examiner avec soin les garanties offertes par la Compagnie à laquelle on désire s'adresser. Ce qu'il importe avant tout de considérer c'est le chiffre des réserves libres, seul critérium de la solidité d'une Compagnie. De toutes les Compagnies d'assurances sur la vie, la Nationale est, sous ce rapport, la plus favorisée. La Nationale Vie (entreprise privée acceptée au contrôle de l'Etat), a été fondée en 1850 ; son siège social est à Paris, 9, rue Pillet-Will ; elle envoie gratuitement et confidentiellement tous renseignements demandés.

LE BOURRAGE SCOLAIRE

M. l'inspecteur d'Académie vient d'adresser aux membres de l'enseignement public, la note-circulaire suivante :

« On me signale que bon nombre d'instituteurs et d'institutrices continuent à faire des classes supplémentaires et à « chauffer » leurs élèves en vue des examens du certificat d'études et du brevet.

« Je vous serai obligé de veiller à ce que ces habitudes déplorables au point de vue pédagogique, soient sans retard dans les écoles où elles sont encore pratiquées. Il convient que les élèves arrivent aux examens par les seuls moyens qui sont prévus au règlement. »

Il y a lieu d'espérer que cette circulaire ne restera pas à l'état de lettre morte et que les maîtres auront faire comprendre qu'un travail modéré et soutenu est préférable au « bourrage tactique » qui en certaines contrées se pratique de six heures du matin à huit heures du soir sans en excepter les jours fériés.

Un bon point à ce M. l'Inspecteur.

Nous retrouvons dimanche soit nous ; mais, jusque vaut pour-être pour lui l'exemplaire ; le bon sens est si peu côté dans le fonctionnarisme de l'Instruction Publique.

ECHOS

TOMBOLA DE L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

Tous le jeudi 25 juin qu'aura lieu à Paris au siège de cette association, 13, rue de Dunkerque, le tirage de la grande tombola annuelle organisée au bénéfice de la caisse de secours.

Cette importante tombola comprend environ 3000 lots.

Le premier gros lot, d'une valeur d'environ quinze mille francs, consiste en : 15 obligations à lots de la Ville de Paris et 10 obligations du Chemins de fer français. — Le second gros lot, d'une valeur d'environ cinq mille francs, consiste en 5 obligations à lots du Crédit Foncier de France et 5 obligations des Chemins de fer français.

Les autres lots principaux comprennent des bicyclettes, piano, chambres à coucher, montres en or, service de table, bon pour 200 francs de marchandises, etc.

Les personnes qui désirent se procurer des billets feront bien de se hâter, car il n'en sera plus délivré après le 22 courant.

Dans le cas où les approvisionnements seraient chez les principaux débitants de tabac de la ville de Lille seraient épuisés, on est prié de s'adresser au secrétaire de l'Association, 13, rue Victor-Hugo, à Hellemmes-Lille.

Prix du billet, 0 fr. 20. — Joindre 0,10 c. pour la réponse et, si l'on désire recevoir par la poste la liste des numéros gagnants qui paraîtra le 10 juillet, ajouter 0,10 c.

LES DÉSERVISTES ET LES BURSIS

Le ministre de la Guerre, comme suite à sa circulaire du 11 mai 1908, vient de faire connaître les solutions données aux diverses questions qui avaient été posées relativement aux appels des périodes en temps de paix, des hommes des différentes catégories de réserve.

Hommes résidant à l'étranger. — Question : Les dispositions de l'instruction du 22 mars 1906 doivent-elles être appliquées dès cette année aux hommes en résidence à l'étranger et appartenant à des classes normalement convoquées ?

Réponse : Un ordre de convocation devra être adressé à ces hommes en 1908, mais il leur sera fait application des dispositions qui suivent. Les hommes en résidence à l'étranger hors d'Europe, peuvent être dispensés sur leur demande transmise par le consul de France, ou ajournés, pour cas de force majeure, s'ils ne sollicitent que l'ajournement ; les hommes en résidence à l'étranger en Europe, qu'ils soient fixés ou non dans un pays limitrophe, qui en feront la demande par l'intermédiaire du consul, pourront être ajournés, la résidence régulière à l'étranger devant être considérée comme un cas de force majeure.

Hommes malades. — Question : De quelle manière doit être traité un homme convoqué, ajourné déjà pour cause de maladie, qui se trouverait encore malade lors de la deuxième convocation, sans être cependant dans un cas de réforme n° 2 ?

Réponse : S'il est reconnu que l'homme se trouve dans l'impossibilité absolue de rejoindre son corps à la date indiquée par son ordre d'appel, sa convocation sera retardée, et il recevra une deuxième convocation, autant que possible au cours de la même année.

Instituteurs. — Question : Les instituteurs publics qui, avant le 14 avril 1908, ont accompli une première période dans la réserve ou dans l'armée active, sans demander pour cette période le bénéfice de la dispense prévue à l'ancien article 4 de la loi du 21 mars 1905, pourront-ils, sur leur demande, être dispensés de la deuxième période dans la réserve ?

Réponse : Ils pourront être dispensés de leur deuxième période dans la réserve, s'ils en font la demande.

CONCOURS D'ART

Le concours annuel d'art appliqué à l'industrie, organisé par la Société Industrielle du Nord de la France, aura lieu le 2 août 1908. Les matières choisies seront : pour les artistes professionnels, une peinture décorative et pour les élèves, des dessins de : 1° mobilier de ménage ; 2° ferronnerie d'art.

Le concours de dessin industriel de mécanique aura lieu le 12 juillet 1908, pour les employés, les élèves de l'enseignement primaire, les élèves de l'enseignement supérieur et les ouvriers.

Des diplômes, des médailles, et des primes importantes en espèces seront accordées.

L'envoi du programme sera fait à toute demande adressée à M. le Secrétaire de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille.

NOTRE COMMERCE

Pour les cinq premiers mois de 1908, nos importations se sont élevées à 2 milliards 577.220.000 francs, nos exportations à 2.153.420.000 francs, soit, par rapport à la période correspondante de 1907, une diminution de 141.452.000 francs aux importations et de 146.747.000 francs aux exportations.

Voici comment se répartissent, par catégorie de marchandises, les différences en plus ou en moins signalées pour la période janvier-mai 1908 comparativement à la période janvier-mai 1907 :

Importations : Augmentation de 24 millions 213.000 francs sur les objets fabriqués, diminution de 45.300.000 francs sur les objets d'alimentation et de 120.205.000 francs sur les matières nécessaires à l'industrie.

Exportations : Augmentation de 5 millions 870.000 francs sur les objets d'alimentation et de 15.469.000 francs sur les colis postaux, diminution de 30.914.000 francs sur les matières nécessaires à l'industrie et de 117.772.000 francs sur les objets fabriqués.

La « République française » fait, à propos de ces constatations, la juste réflexion qui suit :

Ces chiffres sont fort éloquents :

Déficit pour les importations : 141 millions (dont 100 millions pour les matières nécessaires à l'industrie) ;

Déficit pour les exportations : 147 millions (dont 118 millions pour les objets fabriqués).

Ce qui fait au total, en cinq mois, un déficit de 288 millions pour le commerce et l'industrie.

Et c'est le moment où la richesse française subit une crise grave que l'on choisit pour augmenter la dette nationale en voulant racheter l'Ouest, et bouleverser le commerce et l'industrie, en décrétant que l'Etat doit faire faillite à ses engagements envers son créancier, et en établissant l'impôt inquisitorial et progressif sur le revenu.

COURSES DE LILLE

DIMANCHE 21 JUIN

Le temps est couvert et frais ; il est même tombé quelques gouttes de pluie. Aussi, à l'ouverture de la réunion, il y avait très peu de monde mais le programme était si alléchant que bientôt la foule arriva et sur milieu de l'après-midi, les tribunes étaient combles.

Les courses n'ont pas manqué d'intérêt bien que les partants n'aient pas été aussi nombreux qu'on l'espérait ; il s'est produit trois accidents dont un offrant quelque gravité, mais en personne plus loin.

Au pesage, nous avons remarqué : MM. les généraux Chancerel et Savy, les colonels Breuillac, du 9e chasseurs ; Lughiez, du 1er escadron du train ; de très nombreux officiers de toutes armes ; MM. Ch. Delesalle, maire ; Vandame, adjoint ; Bénault et Scrive, conseillers généraux ; Dumbleine, adjoint au maire, Drues et Quiselin, conseillers municipaux ; Bonte, président du Conseil d'arrondissement, etc., etc.

L'excellente musique du 43e a rehaussé l'éclat de cette fête.

Voici les résultats des diverses épreuves :

Prix de la Société Hippique d'encouragement (prix principal). 4.000 francs. 2.500 mètres. — 11 inscrits, 5 partants seulement.

Les chevaux partent trop vite en rompant les bandes du barrière-gate ; il faut remettre les chevaux en l'état et le départ est donné. Gold Key mène la course ; au dernier tournant La Merveille fait un effort, quelques coups de cravache au leader et celui-ci reprend la première place.

1er Gold Key, 2e La Merveille à 3 longueurs et demie.

Prix des Tilleuls (courses de haie handicap à réclamer aux enchères publiques). 2.000 francs. 3.000 mètres. — 10 inscrits, 6 partants.

Graciosa. Il emmène le peloton ; Pinoche a perdu plusieurs longueurs et ne pourra rejoindre. Au deuxième obstacle — une claie — La Rumeur fait une grosse faute et projette sur le sol son cavalier qui tombe sur le côté gauche.

Finalement la course revient à Good-News par à une demi longueur de Graciosa II ; deux chevaux, Lisors et Intendant passent ensemble le poteau à trois longueurs du second.

Le cavalier de La Rumeur, M. G. Rodez, élève au 9e chass. à Lille, a été transporté en civière à l'infirmerie où il a reçu les soins de M. Dupuich, médecin-major du 1er escadron du train et de M. le docteur Leroy. Le sympathique officier n'a heureusement que quelques contusions et la région temporale droite.

M. M. les généraux Chanoine et Savy, M. le colonel Breuillac et plusieurs officiers du 9e chasseurs étaient venus prendre des nouvelles du blessé.

Le gagnant de la course Good-News, mis en vente pour 4.000 francs, par ministère d'un commissaire-priseur, a été retiré de la vente faute d'enchères.

Prix du Jubilé (Steeple-Chase-Handicap). 5.000 fr. 4.000 mètres. — 10 inscrits, 6 partants.

Course superbe en peloton mené tour à tour par Dom-Carlos et Fleur d'Avril. Les obstacles nombreux sont franchis avec aisance et sans accidents, superbe saut de la rivière. Au dernier tournant, Fol-Amour II s'est dérobé. Dom-Carlos reste le premier obstacle, mais Fleur d'Avril entame sur le plat une lutte palpitante perd lui-même de très près par les autres.

Le 1er est Dom-Carlos à une encolure du 2e Fleur d'Avril ; Arminius est 3e à une encolure également.

Prix Morador (Steeple-chase militaire. Hors série officiers). — Objets d'art. — 4.000 mètres. — 22 inscrits, 9 partants).

Après un faux départ, les chevaux s'élancent en peloton. « Clarinette IV » mène à un train assez rapide. Beaux sauts d'obstacles. Dans la ligne droite à une cinquantaine de mètres avant le saut de la rivière alors que le train est très rapide, l'étrier droit de M. Desermières, lieutenant au 12e chasseurs à Lunéville, glisse dans le porte-étrier et amène une chute inévitable. L'officier qui s'est rendu compte de l'accident se protège la tête le mieux possible, il n'en est pas moins jeté rudement sur la balustrade et reste sur le sol quelque peu étourdi. L'émoi est vif dans les tribunes où on a cru que le cavalier était tombé sur la tête ; des gendarmes accourent, le relèvent avec précaution et le portent à l'infirmerie.

Ce pendant, la course continue, « Clarinette » toujours en tête : au bélil fmeh, près du Café des Fleurs, « Presto IV », monté par M. Lainé, lieutenant au 21e dragons, à St-Omer, fait panache complet et débarrasse son cavalier qui se relève et revient à pied à l'infirmerie.

Au dernier obstacle « Clarinette » est toujours en tête, mais sur le plat « Papyrus » vient l'attaquer et gagne.

1er, « Papyrus », monté par M. R. Fenwick, lieutenant au 21e dragons à Epernay à une longueur du 2e, « Clarinette IV », M. Turin, lieutenant de chasseurs ; 3e, « Fuis-Haute », M. Rousmon, lieutenant au 12e dragons.

Le premier prix consistait en un vase d'argent d'une valeur de 3.000 francs : on y avait placé une superbe gerbe de fleurs que très galamment, M. Fenwick, accompagné de M. le chef d'escadron Benoit est allé offrir à Mme la générale Chanoine.

A l'infirmerie, les blessés recevaient les soins des médecins que nous avons cités plus haut, entourés des mêmes personnalités militaires.

M. le lieutenant Desermières en est heureusement quitte pour quelques contusions à la cuisse et au bras droits.

M. le lieutenant Lainé a une fracture de la clavicule gauche qui l'obligera à interrompre ses occupations pendant environ six semaines. Le blessé a été conduit chez M. Pouillier, le distingué trésorier de la Société des Courses.

Prix Garnement (au trot monté ou attelé). — 4.000 fr. — La distance varie suivant l'âge des chevaux et les prix qu'ils ont remportés. La course est suivie avec grand intérêt par le nombreux public.

1er, « Huiron », aux Haras de Barbanthall, 2.950 mètres en 4' 44" ; 2e, « Ebène », à M. de Wazières, 2.925 mètres en 4' 44" 4/5 ; 3e, « Dame-Jeanne », à M. Ch. Cardon, 3.100 mètres, 4' 49" 1/5 ; 4e, « Etampes » à M. R. Lagrange, 3.000 mètres en 5' 50".

La réunion a pris fin à 5 heures 3/4.

La prochaine réunion aura lieu le 20 Septembre à 2 heures.

G. C.

CYCLISME

Le Comité général des routes du Nord-Touriste vient de se réunir au siège social à Roubaix sous la présidence de M. E. Debril, vice-président.

La Comité prend connaissance d'une lettre de M. l'ingénieur en chef des voies navigables relative à la circulation des cyclistes sur le chemin de halage du canal de Roubaix et décide de communiquer aux journaux cette intéressante réponse.

Pour le projet d'élargissement du tronçon cyclable du pavé du Jambon à l'intersection de la route nationale de Lille à Menin, le Comité décide d'attendre la décision de la municipalité de Bondues.

Sur la demande d'un membre du Nord-Touriste le Comité décide de faire établir un pont provisoire sur le tronçon cyclable conduisant au Cent-Maisons, à Mouvaux. MM. Vandepitte et Degraeve se rendront sur place.

Le Comité prend connaissance d'une lettre demandant l'établissement d'une zone cyclable le long de la route conduisant de la gare de Strazeele à Estaires ; des renseignements complémentaires seront demandés.

Une démarche sera faite près de M. le Maire d'Hem pour l'amélioration au point de vue cyclable de la route conduisant du hameau des Trois-Baudets à l'Hempempont.

Sur la proposition de M. Debril des poteaux indicateurs seront placés le long de la route de Valenciennes à Bavay.

Sur la proposition de M. Delbecque un projet de zone cyclable le long de la route conduisant de Roncq (Blanc-Foin) à Linselles sera mis à l'étude.

Enfin, le Comité des excursions arrête le programme des sorties des 12, 13 et 14 juillet à la forêt de Fontainebleau, des 1er au 9 août dans les Pyrénées, des 1er au 4 août dans la Champagne et des 15 et 16 août à Boulogne et Calais.

Section des Commerçants du Nord-Touriste. — Mercredi 24 juin, excursion sur Pecq. Itinéraire : Boulevard Gambetta, le canal de l'Espierre jusqu'à la frontière belge, Leers (Belgique), Estaimbourg et Pecq. Retour par Estaimbourg, Néchin et Lannoy. Réunion des excursionnistes à 2 h. précises au siège social du Nord-Touriste, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix.

A PROPOS DU RACHAT DE L'OUEST

M. Alglave, l'éminent professeur de science financière à la Faculté de droit de Paris, propose une combinaison qui ne sera pas acceptée — et ce sera dommage — mais qui a, entre autres mérites, celui de l'originalité pratique, c'est la Compagnie de l'Ouest au Nord.

M. Alglave n'a pas de peine à démontrer d'abord que l'exploitation par l'Etat sera plus défectueuse peut-être encore que celle assez défectueuse, il faut le reconnaître, de la Compagnie de l'Ouest, écrasée par ses charges ; et il cite l'exemple de la Belgique !

Le réseau belge comprend à très peu près le même nombre de kilomètres que le réseau du Nord français, qui le touche et la région exploitée présente le même caractère, mi-industriel, mi-agricole, plutôt à l'avantage de la Belgique, où la population est plus dense. Or, un rapport parlementaire de M. Rabier, le ministre actuel de la justice à Bruxelles, constate que le réseau belge a 16.000 employés de plus que le Nord du Nord français, et que l'exploitation y est cependant beaucoup moins satisfaisante, le public beaucoup moins bien servi par des serviteurs plus nombreux. Je ne parle même pas de l'organisation générale du réseau. On a dit en Belgique depuis longtemps que si les chemins de fer étaient exploités par une société privée, on lui aurait imposé tout de suite le doublement des voies entre Anvers et Bruxelles (comme on l'a fait en France dans des cas moins urgents), ce qui aurait évité la catastrophe récente de Couthuin.

Quelle leçon de choses !

Un honorable sénateur le disait hier encore à la tribune :

M. Boudenoot. — La Belgique, elle, nous présente un autre exemple. Là, c'est l'exploitation à tendance sociale qui prévaut. Et les résultats sont tels qu'ils suffisent à dégoûter à tout jamais de l'exploitation d'Etat : accroissement inouï du personnel, élévation anormale du coefficient d'exploitation, mauvais service, accidents fréquents, tout se réunit pour condamner le système et les hommes les plus qualifiés chez les voisins ne cessent de le maudire. (Très bien !)

Dans un pays parlementaire, une exploitation quelconque par l'Etat est nécessairement désastreuse.

Mais revenons à la thèse de M. Alglave :

A côté du réseau de l'Ouest si vivement critiqué, il y a un réseau dont l'exploitation est sans doute aussi bonne que possible puisque personne ne s'en plaint plus, c'est le réseau du Nord. En lui confiant le réseau de l'Ouest on assurerait donc aux populations desservies le bénéfice d'une bonne gestion, et de tarifs plus avantageux, en même temps qu'on permettrait certaines économies. La multiplicité des compagnies est toujours une cause de dépenses, de complications, de retards et de mauvais services. Il faudrait seulement réserver au réseau actuel de l'Etat les compléments dont il a besoin. Ceux-ci pourraient être plus ou moins étendus. Au minimum, la gare Montparnasse avec la ligne de Paris à Chartres ; au maximum, toutes les lignes de Bretagne jusqu'à Angers, Redon et Brest. Dans ce second cas, la Compagnie du Nord recevrait donc seulement les lignes de Normandie, y compris la ligne de Paris à Granville et Saint-Malo, avec toutes les lignes transversales au nord de cette ligne. Mais il serait préférable de lui donner, en outre, la ligne de Saint-Malo à Brest, notre grand port militaire devant être bien desservi et surtout mieux approvisionné de charbon par Saint-Malo que par Rennes.

La combinaison financière que propose l'éminent professeur est trop compliquée pour être exposée ici.

Qu'il nous suffise de dire que le Nord, qui n'a aucun avantage à cette cession, au contraire, recevrait une compensation qui ne coûterait rien à l'Etat, et qui consisterait en une émission d'obligations à type nouveau dont l'amortissement serait rejeté à l'expiration de la concession et qui lui permettraient de faire 400 millions de travaux sans charger outre mesure son budget annuel, qui se boucle tout juste :

On imposerait à la Compagnie du Nord, parmi ces travaux, une nouvelle gare à la caserne de la Pépinière, en face de Saint-Augustin, pour décharger la gare Saint-Lazare et la gare du Nord et y faire aboutir les trains de grandes lignes. Elle pourrait aussi organiser l'exploitation électrique des principales lignes de son réseau, ce qui est presque impossible avec l'ancien type d'obligations, dont l'amortissement, concentré sur un nombre d'années de plus en plus court, pèse trop lourdement sur l'exploitation.

Quant au réseau de l'Ouest, passé au Nord dans les conditions indiquées ci-dessus, il pourrait rapidement mettre les bouts ensemble et même donner un petit bénéfice net (que le Nord remettrait pour les trois quarts à l'Etat), vu que l'effet des nouveaux travaux se ferait sentir et aussi l'effet d'une meilleure exploitation.

La combinaison est extrêmement ingénieuse, mais comme elle est possible et raisonnable et « qu'elle ne sort pas de l'artillerie », comme on dit dans l'armée, elle n'a aucune chance même d'être prise en considération. Le gouvernement est buté : il tient à nier la pauvreté de l'Ouest à la médiocrité du réseau d'Etat. En additionnant deux mauvaises affaires, il compte en faire une bonne !

Cela un raisonnement qui relève de la médecine aliéniste.

Et le public dans tout cela ?

Personne n'en a encore parlé et le gouvernement n'y songe pas. Le public, il est fait pour attendre, poireauter dans les courants d'air, être bousculé dans sa personne et dans ses bagages, et s'il réclame, on l'écrase, on le tamponne, on le télescope.

Ça lui apprendra à faire de la rouspétance.

(Journal de Saint-Quentin.)

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 20 juin

Présidence de M. Mussy, vice-président

VOL A ASCQ

Un sieur Lefebvre, 39 ans, marchand de chiffons à Ascq, a volé du zinc et du plomb chez M. Bonte, cultivateur. Deux mois de prison.

EN TRAMWAY

Le 30 mai, un sieur Arthur Debois était ivre. Il voulut prendre place sur un car V, place Catinat, mais en raison de son état, le wattman Maurig voulut l'expulser ; avec douceur, dit-il, avec rigueur disent d'autres.

Bref force resta au wattman, mais à ce moment, un passant, M. S..., s'interposa, et rossa d'importance le wattman. L'ivrogne vint à la rescousse.

Les deux individus sont poursuivis pour coups et blessures volontaires.

La Compagnie se porte partie civile.

Le Tribunal condamne les deux prévenus à quinze jours de prison avec sursis pour M. S... seulement.

La Compagnie et le wattman obtiennent chacun 50 francs de dommages-intérêts.

UN VIEUX VOL

Le 3 mars dernier, le Tribunal correctionnel condamnait par défaut à dix mois de prison Cyrille Vandewerdé, 23 ans, charretier, sans domicile. Cet individu se présentant dans une ferme à la Chapelle-d'Armentières pour obtenir du travail, y avait volé une bicyclette et des vêtements au préjudice de M. Mille, ouvrier dans une ferme.

Aujourd'hui Vandewerdé fait opposition.

En raison des circonstances, le Tribunal maintient la peine.

ENCORE UNE OPPOSITION

Cette fois c'est un journalier, Prosper Delcourt, 40 ans, de Rondel, qui fait opposition à un jugement qui l'a condamné à six mois de prison pour coups et blessures.

Delcourt a frappé les époux Mestdagh et les a menacés d'un revolver. Il est aussi poursuivi pour un autre délit.

Le Tribunal maintient la peine de moitié.

BANQUEROUTE

Herman Dejonghe, fabricant de tissus, rue de Molinel, est poursuivi pour banqueroute. 25 francs d'amende.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Un simulateur

Voici une grosse affaire. Un serrurier, nommé Liagre, 37 ans, rue du Fresnoy, à Roubaix, travaillant pour le compte de M. Courcel, couvreur, à Roubaix, tombait dans l'escalier de sa demeure. Il se fit une entorse à un pied.

L'ouvrier prévint immédiatement à se faire payer par son patron : il déclara qu'il avait été victime d'un accident de travail.

On fit une enquête, et on découvrit la supercherie.

Deux témoins, les époux Alberti, à Wattrelos, viennent dire que Liagre leur a promis cinq francs s'ils voulaient consentir à déclarer qu'il était blessé en travaillant.

— Tu ouvrier de la maison Courcel, nommé Dhalluin, ajoute que le jour du Liagre a prétendu être victime de l'accident, il n'était même pas à l'atelier.

Le Tribunal condamne Liagre à trois mois de prison sans sursis.

ETATS-CIVILS

ETAT-CIVIL DE LILLE

CHOCOLAT ✠ THOMAS Lille

Publications. — Lemaire Auguste, électricien à Mons-en-Barœul, et Dupont Hélène, repasseuse, cour Delcroix, 17. — Fissori Joseph, peigneur de lin, rue des Etaques, 1 bis, et Delante Anne, fileuse, id. — Moermans François, monteur, rue Duguesclin, 12, et Vanneurum Angèle, ménagère, id. — Delroux Paul, typographe à St-André, et Dallaines Lucia, tailleuse, rue Barthélemy-Delespaul, 152. — Vandenbos Romain, voyageur, rue Gantois, 4, et Debuyser Antoinette, mécanicienne, id. — Cocheteux Edmond, magasinier, cour Wimbot, 2, et Branquart Clémence, journalière, rue Manuel, 111. — Steyaert Oscar, rattacheur, r. de Poitiers, 87, et Dumas Marie, visiteuse, cour Vandenberghe, 5.

Lock Lucien, serrurier, rue Philadelphie, 35, et Demulemeester Clémentine, cartière, cité Morel, 5. — Heu Achille, mécanicien, rue de Loos, 17, et Dannels Thérèse, peigneuse, rue Augereau, 3. — Watteeux Georges, calandreur, rue Philadelphie, 85, et Vanrayenest Emilienne, bambrocheuse, id. — Glaeys Conrad, frappeur, rue Philadelphie, 17, et Julia Noppens, fileuse, id. — Devillers Isidore, menuisier, rue de Lens, 97, et Lestaevel Ida, s. prof., rue Fleurus, 8.

Landir d'Espinasse Alfred, cicheur, rue de la Vignette, 38 et Favier Palmyre, culottière, rue de Fives, 77. — Ponchain Victor, peintre, cité Thomas, 40 et Henniart Andrée, rattacheuse, id. — Lévêque Louis, journalier, rue Godefroy, 12 et De Panneneecher Zaïma, fileuse, rue de Bailleul, 2. — Depont Henri, peigneur, rue Pierre-d'Oudegherst, 13 et Allart Germaine, dévideuse, rue d'Arcole, 35. — Duvivier Henri, mécanicien, rue du Faubourg-de-Douai, 85 et Madou Maria, bambrocheuse, rue de Ronchin, 23. — Maus Henri, confiseur, rue d'Arras, 107 bis et Vermander Angèle, peigneuse, rue d'Arras, 119. — Buisine Arthur, employé à Lambersart et Philippo Julienne, s. p., rue du Magasin, 13. — Duguay Eugène, magasinier, rue Saint-Sébastien, 13 et Ducroq Henriette, servante, place Richebé, 19. — Verdier Gustave, frappeur, rue du Lion-d'Or, 23 et Dekhaye Adèle, mécanicienne, rue des Guinguettes, 48 bis. — Ridé Jules, jardinier à Saint-André et Dezitter Clarisse, ménagère, rue du Barbier-Masse, 3. — Delonckheere Emile, journalier, rue Mahieu, 11 et Bulaere Zoé, cuisinière, quai du Wault, 8. — Torchon Emile, employé, cour du Chandron, 9 et Lebrun Rachel, couturière, rue du Repos, 2. — Balézeaux Paul, dessinateur, rue du Faubourg-de-Béthune, 76 et Caron Marie, s. p. à Mouvaux. — Détrétin Henri, fondeur en cuivre à Ronchin et Carmelle Marguerite, ménagère, id. — Calonne Pascal, bouilleur à Bruay et Decoopman Marie, cuisinière à Lille. — Pelle Pierre, encolleur à Bohain et Connor Blanche, gouvernante à Lille. — Cordonnier Alphonse, soldat au 19e hat. de chas. à pied à Lille et Vandenbussche Mathilde, servante à Mouscron. — Turnatyne Georges, patissier à Lille et Gyseus, Ida, s. p. à Louvain. — Repaire René, sergent à la 1re section des commis et ouvriers d'administration à Lille et Thibaut Céline, couturière à Thiant.

Balloit André, sergent-fourrier au 43e de ligne, et Meurillon Stéphanie, s. prof. à Laventie. — Heyman Albert, jardinier à Flêtre, et Couché Zélie, cuisinière, rue de Bouvines, 12. — Viard Albert, employé d'administration à Loos, et Bodreau Maria, s. prof., rue d'Angleterre, 21. — Monot Georges, commerçant à Lille, et Nerzie Maria, s. prof. à Pont-l'Abbé. — Fresco Thomas, comptable, rue Kléber, 13, et Norin Fernande, couturière, rue du Metz, 24. — Descamps Alfred, employé à Lille, et Leveaux Marguerite, s. prof à Ronchin. — Laporte Auguste, représentant, rue St-Etienne, 29, et Tiquet Elix, lingère, rue Gombert, 2.

Lapon Lucien, charretier, rue de Barbe-Masse, 5, et Barbry Alida, ménagère, id. — Parent Louis, employé au chemin de fer, rue de Gand, 66, et Baroux Julie, s. prof. à Saint-André. — Fierens Amand, employé d'octroi, rue Volta, 1, et Desort Marguerite, servante à Auchy. — Cacan Alphonse, rattacheur, rue Fénélon, 54, et Gamand Berthe, ménagère, id. — Decandt Désiré, employé, rue du Vert-Bois, 10, et Lesiognol Malvina, couturière, rue des Postes, 37. — Fleury Etienne, sous-inspecteur de l'enregistrement et domaines à Lille, et Couturier Marguerite, s. prof. à Arras. — Bourez Louis, employé, rue d'Isly, 81, et Leroch Berthe, s. prof., boulevard Montebello, 67. — Rechez Albert, caissier à Attiches, et Démiaute Hélène, s. prof, rue de la Paix-d'Utrech, 13.

SECLIN. — du 14 au 19 juin. — Naissances. — Duthilleul J.-B., P. Burgault. — Brebion Arthur, cité des Chaufours. — Dernoncourt Jules, rue du 14-Juillet. — Boucquez Georges, rue de l'Hospice.

Publications de mariages. — Barré Charles, menuisier à Lauwin-Planque et Delecambre Sophie, servante à Seclin.

Décès. — Bétremieux Sophie, épouse Vanakère, 28 ans, ruelle Pashy. — Marchand Léon, 74 ans, rue de l'Hospice.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT ✠ THOMAS Lille

du 21 juin

Naissances. — Raymond Vanderscheiden, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 3. — André Six, rue Notre-Dame, 42. — Albert Lagast, rue Labruyère, 66. — Yvonne Vandenbossche, rue de Denain, cour Dhalluin, 24. — Jules Delfosse, rue de Charleroi, maisons Desprez, 2. — Oscar Deberghes, rue de la Perche, fort Briet, 29. — Denise Sockart, rue de Blanchemaille, cour Parent, 5.

Décès. — Marie Beaumont, 67 ans, rue de la Tertue. — Marie Brocard, 17 ans, rue Voltaire, 5.

Publications de mariages. — Benoit Cuvelier, employé de commerce, rue Saint-Jean, 177 et Blanche Dhulst, emp. de commerce, r. Pierre-de-Roubaix, 157. — Paul Bornèque, à Belfort, et Marguerite Callier, s. p., rue Neuve, 9. — Claude Callier, employé de mairie, r. Neuve, 9 et Céline Bailleul, s. p. à Wattrelos. — Alfred Cuinier, dresseur de chaînes, rue de Moulin, cour Dubart, 6 et Silvie Debouver, visiteuse, rue de Bouvines, cour Pontier, 40. — Louis Delannoy, mécanicien, rue Delessalle, cour Dujardin, 1 et Julienne Lieneson, ménagère, rue des Longues-Haies, 134. — Henri Tellier, imprimeur, rue Notre-Dame-des-Victoires, cour Dewas, 2 et Pauline Malfait, ourdisseuse, rue du Ballon, 38. — Louis Debels, apprêteur, rue de Rocroi, 83 et Joséphine Soudan, soigneuse, rue de Maubeuge, fort Loridan, 58. — Camille Mounier, apprêteur à Mouvaux et Elvire Lassé, épailleuse, rue de l'Epeule, cour Ernoult, 6. — Léopold Depelchin, tisserand, rue de Denain, 46 et Hortense Lampe, femme de chambre, rue de Lille, 20. — René Ducathoir, peigneur, rue d'Estaing, c. Bonnet, 1 et Elise Verreux, éplucheuse, Grande-Rue, cour du Petit-Paradis, 2.

Prosper Debruyne, ajusteur, rue des Sept-Ponts, fort Mesure, 35 et Marie Devedder, soigneuse, id, 39. — Daniel Petit, négociant en chapellerie à Lannoy et Julienne Boittiaux, s. p., rue de Lannoy, 354. — Eloi Davernay, ouvrier en tissage d'art, boulevard de Cambrai, 59 et Antoinette Prouvost, s. p., rue de la Gare, 117. — Louis Lévêque, apprêteur, rue Drouot, 51, maisons Bulteau, 6 et Flore Witteuw, ménagère, id., 6. — Alex Wurmelle, paveur, rue Joseffroy, 78 et Fernande Mazzelle, couturière. — Florent Leleblvre, mécanicien, boulevard de Strasbourg, 45 et Pauline Desplanque, servante, rue de Lannoy, 419. — Albert Deneve, contremaître de tissage, à Tourcoing et Berthe Cottill, contremaître, rue de Gênes, 42. — Albert Delvoye, cordier, rue d'Hem, 70 et Germaine Hasbroucq, brodeuse, rue Meissonnier, 13. — Victor Leleux, tisserand, rue de l'Alma, fort Wattel, 6 et Mathilde Boedik, tisserande, rue du Fontenoy, cour Gadenne, 10. — Désiré Pottié, menuisier, rue du Tilleul, cour Bonte-Plafel, 1 et Maria Deplanques, tisserande, rue Nabuchodonosor, 100.

Adolphe Van Gysel, apprêteur, rue Ste-Thérèse, cour Florin, 12 et Maria Delecouilierie, encaisseuse, rue de Denain, 64. — Julien Berezée, employé de commerce, rue de l'Alouette, 6 et Marie Simeyns, s. p. à Tourcoing. — Jules Delvallée, employé de chemin de fer, r. de la Potennerie, 20 et Clémence Delfosse, dévideuse à Lys. — Camille Burel, ingénieur des Arts et Manufactures, rue des Vosges, 43 et Yvonne Gris, s. p. à Rouen. — Charles Deprez, serrurier, rue de Gênes, 12 et Alice Rossiret, tailleuse à Gaurain-Ramecroix. — Hilaire Lefever, teinturier à Wattrelos et Amanda Vandesbulcke, ménagère, id. — Gaston Baudin, serrurier à Tourcoing et Catherine Dupont, servante, id.

Léopold Van Roosbeke, journalier, rue d'Alger, 38 et Clémence Vanhuysse, bambrocheuse, id., 94. — Albert Pesez, employé de commerce, rue de Tourcoing, 185 et Flore Vatiwingene, coupeuse, rue du Collège, 153. — Paul Dessauvages, voyageur de commerce, boulevard de Colmar, 16 et Clémence Waegebaert, tailleuse, rue de Lannoy.

CROIX. — Décès. — Justine Bulens, 72 ans, rue de Maubeuge, 21.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 21 juin

Naissances. — Duchmont Lucien, rue de Jemmapes, 1. — Debeve Gisèle, rue de la Tranquillité, 34.

Décès. — Deblanque Prosper, 38 ans, rue d'Alger, 32. — Catel Yvonne, 5 mois, rue du Rloc, 33. — Debruyne Robert, 1 an, rue Serpentine, maisons Montagne. — Marpem Martial, 80 ans, rue Boilly, 50. — Dubus Jules, 49 ans, place Leverrier.

Publications de mariages. — Pancemiar Pierre, peigneur, rue du Chimbale, 11, et Jaeres Aline, repasseuse, rue du Chimbale, 212. — Baudin Gaspard, paveur, rue Claude-Bernard, 139, et Sassain Marguerite, rue du Blanc-Seau. — Bondrait Edouard, aide-chauffeur, rue de Roubaix, 82, et Lamsertyne Marie, soigneuse, rue des Giroddins, 14. — Choquet Georges, cocher, rue du Calvaire, 61, et Wegerz Jeannette, couturière, rue de la Lutte, 10. — Hugo Victor, peintre, rue du Moulin, 77, et Seynaeve Sidonie, confectionneuse, rue d'Ostende, 9. — Parmentier Paul, cordonnier, rue de Menin, 206, et Ponchel Félicité, servante, rue de Guisnes, 4.

ARMENTIERES. — Publications de mariages. — Hennebelle Emile, tisseur, rue des Promenades, c. Poupart, 8 et Mahieu Louise, rue Notre-Dame, cour Denis, 3. — Leuridan Hubert, journalier, rue Solférino, cour Dansette, 6 et Goddaert Charlotte, doubleuse, 50, avenue Bayart. — Stragier Louis, empercheur, rue de Metz, 1 et Pauriche Julia, dévideuse, place Chanzy, 23. — Meurice Jules, peigneur de lin, place du Marché-aux-Toiles, 1